



**Conditions générales de vente**  
**OPHOS SYSTEM Hébergement Serveur Semi-Dédié**  
**version 1.1**  
**11 janvier 2007**

CGV « exclusivement » pour nos offres et services d'hébergements serveur semi-dédié.  
Ophos System société à responsabilité limitée unipersonnel au capital de 800 00 euro.  
Siège social : 41, rue Darthe – 94600 Choisy le Roi  
Immatriculation : RCS Créteil sous le numéro 484 736 103

**1. Définition offres et services serveur semi-dédié et champs d'application**

Toutes les offres et services serveur semi-dédié proposés par la société Ophos System pour ses clients (défini ci-après comme le souscripteur), sont soumis aux conditions générales de vente suivantes qui sont prises en compte dès la commande du client et qui les accepte. La société Ophos System ne veut pas être tenu et reconnu pour responsable si les conditions générales de vente des clients soient totalement ou partiellement différentes de celles-ci. Les conditions générales sont applicables pour toutes transactions entre la société Ophos System et son client. Sauf réserve ou clause contraire de la part de la société Ophos System. La société Ophos System se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions générales de vente tout en notifiant à son client cette nouvelle modification. Dès lors de la mise en ligne de ses nouvelles conditions générales de vente serveur semi-dédié les clients de la société Ophos System sont invités à en prendre connaissance. Par conséquent, les termes seront réputés acquis immédiatement et automatiquement par le client à l'issue de la période de trente (30) jours à partir de la date de mise en ligne sur [www.ophos.com](http://www.ophos.com) sauf si celles-ci sont manifestement refusées par le client.

**2. Nom de domaine : réservation, enregistrement**

La procédure pour réserver et enregistrer les noms de domaine est valable pour toutes les extensions et les noms de domaine sauf pour les extensions en « FR » pour les particuliers (afnic.fr).

La réservation et/ou le renouvellement des noms de domaine, la société Ophos System joue le rôle d'intermédiaire entre son client et les autorités d'attribution et de gestion des noms de domaine dans le monde.

Le client doit souscrire en son nom le contrat d'enregistrement de nom de domaine auprès de l'autorité compétente. La société Ophos System n'a aucune autorité sur le pouvoir d'attribuer les noms de domaine. De ce fait, Ophos System ne peut pas être tenu pour responsable de l'attribution des noms de domaine émanant du client et ne peut garantir que les noms de domaine soumis sont libres de droits et qu'ils le resteront. Le client ne peut réclamer ou demander quelconques dommages et intérêts provenant de tiers pour une utilisation frauduleuse d'un nom de domaine ainsi que toute autre forme de

réclamation et/ou demande en dommages et intérêts pour la non attribution du nom de domaine souhaité.

Le client atteste que le nom de domaine choisi ne nuit pas aux droits des tiers, par conséquent la société Ophos System et ses fournisseurs ne peuvent être tenu pour responsable.

Le client s'engage à ne pas solliciter la société Ophos System pour quelconques dommages et intérêts qu'un tiers peut engager pour l'utilisation frauduleuse d'un nom de domaine ou de signes caractéristiques par le client. Par conséquent, le client sera pleinement responsable de toutes les conséquences financières émanant d'une utilisation frauduleuse du ou des noms de domaine(s) qu'il aura entrepris sous sa responsabilité et indemniser la société Ophos System des condamnations et des frais de défense éventuels émanant de telles poursuites en justice créées par des tiers.

Si un conflit subvient dans l'attribution du nom de domaine, la société Ophos System peut aider le client, mais ne peut être tenu responsable du résultat final de celui-ci. Le client acquiesce que la société Ophos System exécute sa demande auprès d'une autorité d'enregistrement.

### **3. Acheter un nom de domaine avec une offre d'hébergement semi-dédié**

Les spécificités de chaque offre pour l'hébergement sont définies par la société Ophos System sur son site [www.ophos.com](http://www.ophos.com).

Le client accepte avoir pris connaissance des caractéristiques techniques de l'offre choisie pour l'hébergement.

L'hébergement choisi avec nom de domaine est exclusivement réservé à un seul et unique contenu (page web) internet.

La société Ophos System se réserve à tout moment un droit de modifications de ses offres d'hébergement technique ou tarifaire. Néanmoins, la société Ophos System garantie que l'offre d'hébergement (fonctionnalités, prix et nom de l'offre) choisie par son client continuera jusqu'à la fin de son contrat initial de souscription. Par conséquent, le client ne sera pas en mesure de demander à la société Ophos System la modification de ses anciennes offres achetées avec les nouvelles fonctionnalités des nouvelles offres.

### **4. Offre tarifaire et mode de paiement serveur semi-dédié**

La liste des tarifs en vigueur se trouve sur le site [www.ophos.com](http://www.ophos.com). La société Ophos System, après vérification que le paiement du client a bien été effectué activera l'offre d'hébergement choisie par le client. La société Ophos System se réserve le droit de hausser ses tarifs d'hébergement à tout moment pendant le cours du contrat du client. Par conséquent, le client sera informé de cette augmentation tarifaire envisagée et des droits du client (son opposition), dans les dix (10) semaines à compter de la réception du message. La nouvelle modification des tarifs sera acquise si pendant ce délais imparti le client ne s'y oppose pas par lettre écrite stipulant sa résiliation de son contrat le liant à la société Ophos System.

Pour tout paiement effectué en retard, la société Ophos System est en droit de suspendre l'(es) offre(s) d'hébergement(s) et/ou service(s) de son client à tout moment sans délai ni préavis. Par ailleurs, en cas de suspension de(s) l'offre(s) d'hébergement(s) et/ou d'un service(s), le client prendra à sa charge les frais de réactivation de(s) offre(s) choisie(s), qui s'élèvent au montant de quinze (15) euros hors taxes.

Les modes de paiement acceptés par la société Ophos System sont : carte bleue, virement bancaire et chèque à l'ordre de la société Ophos System.

Le mode de paiement d'un serveur semi-dédié en location mensuelle est uniquement payable par carte bleue ainsi que son renouvellement.

## **5. Contrat mutuel**

Le contrat entre les parties sera accepté à la date du mail de confirmation d'activation du compte client par la société Ophos System de la commande passée par le client.

Les contrats d'hébergements sont d'une durée déterminée de 1 mois ou 6 mois ou 1 an . Le renouvellement des offres d'hébergements et services sont déterminées par prorata temporis, les mois seront calculés en mode indivisibles. Tant que le contrat d'hébergement du client n'est pas arrivé à terme (1 mois ou 6 mois ou 1 an) d'activation de l'offre choisie, le client ne pourra pas rétrograder son offre d'hébergement. Il pourra néanmoins avoir la possibilité d'augmenter cette offre durant cette période.

En cas de non respect des ces présentes conditions générales de vente d'hébergement de serveur semi-dédié, la société Ophos System sera en droit de modifier le contrat du client dans sa durée d'hébergement et cela sans indemnisation et sans préavis.

Le contrat est résiliable automatiquement à terme échu, sans préavis et sur simple notification écrite (mail, lettre RAR). Le client alors recevra un email de confirmation de la résiliation de son offre, néanmoins le client se verra informé de la résiliation définitive par mail, à cinq (5), quatre (4), trois (3), deux (2) et un (1) jours de la fin de son offre d'hébergement et à J+1 le compte sera définitivement supprimé. De ce fait, l'offre d'hébergement sera supprimée définitivement de la société Ophos System et de ses serveurs d'hébergement, alors le nom de domaine du client sera libéré.

La société Ophos System peut être amenée par demande de tiers émanant des droits sérieux de donner la gérance du nom de domaine au registrar (gestion des noms de domaine) du ou des noms de domaines enregistrés par le client et de stopper l'accès web du client.

Selon l'article L. 121-20 du Code de la consommation, le client peut prétendre à un remboursement dans un délais de 7 jours. Néanmoins, le client ne pourra pas faire valoir ce droit si le service a déjà été activé pendant ce délais légal de retractation de 7 jours (Un e-mail de confirmation de l'activation de son hébergement internet faisant foi). Cf : Article L. 121-20-2 (1°) du code de la consommation.

## **6. Système et technicité de l'hébergement**

La société Ophos System, en fonction de l'offre choisie attribue à son client les caractéristiques techniques nécessaire pour une utilisation de ses serveurs comme indiqué sur [www.ophos.com](http://www.ophos.com). Si toutefois l'emplacement maximum de l'hébergement réservé au client est dépassé par le client, la société Ophos System n'en sera pas tenue pour responsable. La société Ophos System ne peut être tenue responsable pour faute de résultat sur ses performances d'hébergement, mais la société Ophos System assure une disponibilité réseau de 99 % de ses serveurs internet, sauf cas particuliers : problème technique, problème de défaillance serveur, maintenance informatique au niveau des serveurs d'hébergement, cas de force majeure et l'implication d'un tiers ou du client qui serait à l'origine d'une ou des perturbations réseaux. Par ailleurs, la société Ophos System est en droit à tout moment de modifier l'installation technique de ses fournisseurs et son infrastructure tout en gardant un minimum d'équivalence au précédent.

La société Ophos System est responsable uniquement du matériel et de ses logiciels installés sur ses serveurs d'hébergement.

Selon l'infrastructure d'internet dans le monde, Ophos System ne peut garantir un accès (sans coupure), un temps de réponse (vitesse) au site web de son client, par les internautes.

Néanmoins nous avons un contrat de garanti SLA avec notre fournisseur de bande passante qui assure la meilleure connexion possible sous pénalité.

## **7. Engagement et responsabilité de la société Ophos system**

La société Ophos System peut être tenue pour responsable qu'en cas de fautes importantes et prouvées. La société Ophos System est engagée contractuellement en cas de préjudice direct envers le client. Dans tout autre cas, le client ne pourra engager la responsabilité de la société Ophos system pour tout autre préjudice quel qu'il soit : préjudices (technique : perte de données, virus, spam ; financier et commerciaux).

Dans le cas où la responsabilité de la société Ophos system serait retenue, le client ne pourrait prétendre à aucun préjudice indirect tel que perte de clientèle, de chiffre d'affaire ou de bénéfices. Par ailleurs, le montant des réparations est expressément limité au montant payé par le client au titre du dernier mois d'abonnement à la date de l'origine du préjudice.

## **8. Engagement et responsabilité du client**

Le client s'engage à informer immédiatement le Prestataire de toute modification concernant sa situation : changement d'adresse postale et email, de numéro de téléphone ou de coordonnées bancaire.

La société Ophos System demandera au client de lui reverser les frais demandés par l'AFNIC pour le changement de ses coordonnées.

Le client doit se contenir à la taille de son espace disque d'hébergement attribué au début de son contrat. Cela comprend toute l'activité du client faite dans son espace disque (espace web, espace sql, espace mail, espace cgi). Si le client ne restreint pas à cette obligation, il se verra averti par la société Ophos system de ce dépassement. Pour procéder le plus rapidement possible au rétablissement de son quota initial d'espace d'hébergement prévu par son offre. Au cas contraire, des mesures à l'encours du client seront prises comme la suppression de ses données en sus ou le blocage de son compte global d'hébergement. Par conséquent, à l'issue de cette procédure, le client ne pourra pas demander une indemnisation de la part de la société Ophos system. Néanmoins s'il s'acquitte de la somme de quinze (15) euros hors taxes, pour la réactivation de son compte bloquée.

Toutes les sauvegardes doivent être faites par le client. Cette sauvegarde doit être sur un autre support que celui du serveur où est hébergé le client de la société Ophos System. Les sauvegardes globales de tous les serveurs web d'hébergement de la société Ophos System sont effectuées hebdomadairement mais ne sont en aucuns cas une garantie pour le client qui reste le seul responsable des sauvegardes de son site internet.

Le client accepte que les scripts pouvant entraîner une saturation du serveur d'hébergement sont proscrits et seront supprimés unilatéralement par la société Ophos system. Par conséquent, la société Ophos system avertira le clients dans les plus brefs délais de cette décision.

Par ailleurs, il est de la responsabilité de la société Ophos System de mettre en évidence que certains scripts surconsommant des ressources serveurs d'une façon anormale et sans aucune raison évidente.

La société Ophos system avertira dans les plus brefs délai le client pour qu'il recherche et rectifie ce problème. Tous scripts du client hébergés sur les serveurs web entraînant un problème de sécurité seront supprimés et le compte du client sera bloqué après avoir été contacté. Toutes offres d'hébergement attribuées pour un client ne peuvent pas être utilisées par d'autres sites que ceux hébergés sur les serveurs de la société Ophos system.

La société Ophos System communique au client un login et un mot de passe personnels et confidentiels. Le client est responsable de l'usage de son login et de son mot de passe, toute connexion effectuée en utilisant ces login et mot de passe sera réputée l'avoir été par le client ou un de ces préposés. Le client s'engage à prévenir immédiatement la société Ophos system en cas de perte ou de vol de ces informations. Et il s'engage à ne pas les divulguer.

La société Ophos system se réserve le droit d'interrompre le site de son client s'il crée une saturation de serveur quelconque pouvant perturber ou bloquer les autres clients du réseau Ophos System. Alors, le client se verra proposer une autre solution d'hébergement dans les plus brefs délais.

## **9. Information sur le contenu des pages web**

Les informations (contenu des pages présentes sur l'espace internet personnel du client) doit obligatoirement lui appartenir, en indiquant clairement le nom et l'adresse du directeur de publication. Le client dégage la société Ophos System de toutes responsabilités à l'égard des tiers résultant du non respect quelque qu'il soit. Par quelque manière le client ne doit pas porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux droits des tiers. La société Ophos System proscrit tout contenu (interdiction d'héberger sur ses serveurs) des sites à caractère pédophile, pirate (mp3, streaming (vidéo), warez, divx, games et tous sites ne respectant pas la loi en vigueur), raciste, antisémite et tout autre contenu pouvant de près ou de loin porter atteinte à la dignité humaine ou animale, ou porter préjudice aux droits de l'homme. Le client s'engage à respecter ces conditions dans le cas où elles ne sont pas respectées la société Ophos system avisera le client par courrier électronique du non respect pour mettre fin à l'offre du client sous vingt-quatre (24) heures. Le client ne pourra faire droit d'aucun remboursement quelconque. Le client sera tenu à une obligation de versement immédiat d'une pénalité contractuelle de cinq cents (500) euros hors taxe par violation constatée, n'étant pas exclusif d'une demande judiciaire de dommages et intérêts. Cette pénalité sera redevable autant de fois que de violations constatées.

Le client s'engage à respecter les règles en vigueur sur internet, l'envoi de courrier électronique non sollicité (spam) à partir d'un des serveurs de la société Ophos system géré est interdit.

Le client s'engage à diffuser un contenu dont il a les autorisations légales pour sa diffusion et le stockage sur son site.

La société Ophos System se réserve le droit de suspendre immédiatement le compte du client s'il n'a pas les autorisations nécessaires pour son stockage ou sa diffusion sur son site internet. De plus, le client sera redevable de la somme due jusqu'à l'expiration de son contrat. La société Ophos System ne fera aucune demande de remboursement envers son client dans le cas présent. Le site internet du client ou ses biens et ses services ne doit pas établir une quelconque infraction à la loi. La société Ophos System n'est pas tenue de vérifier si la présentation du contenu qu'héberge le client sur nos serveurs ou de ses biens et services sur le web constitue une quelconque infraction à la loi.

Cependant, si la société Ophos System remarque une infraction à la loi, elle suspendra immédiatement l'accès à la page web litigieuse. La société Ophos System informera le client par mail le plus rapidement possible. La société Ophos System ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de saisie de l'autorité publique ou de demande en justice.

## **10. Renseignements et Réglementations**

La société Ophos System est le seul et unique propriétaire des serveurs sur lesquels sont hébergés les sites web des clients. Le client autorise la société Ophos System à prendre connaissance des pages hébergées sur ses serveurs.

Le client reconnaît que la société Ophos System est pleinement autorisée à citer son nom en tant que référence commerciale sauf demande expresse du client.

La société Ophos System avertit le client qu'il est impossible de protéger totalement les données personnelles. Le client est le seul responsable des données communiquées via internet et enregistrées sur des serveurs web.

La société Ophos System peut céder les contrats signés avec les clients et/ou sous-traiter certaines fournitures de biens ou de services, sans qu'un accord écrit et préalable soit nécessaire. De ce fait, le client accepte dès maintenant et sans réserve.